les affaires internes des États concernés. D'autres sont d'ordre militaire, alors que les soldats participent à des missions aussi dangereuses que complexes. D'autres encore sont des questions financières, alors que les opérations demandent la participation de dizaines de milliers de personnes, au lieu de quelques milliers comme autrefois. Les coûts du maintien de la paix ont tellement augmenté qu'ils sont maintenant bien supérieurs au budget ordinaire de l'ONU.

Celle-ci ne dispose pas actuellement de ressources humaines, financières ou techniques suffisantes pour pouvoir répondre à la demande croissante de maintien de la paix. Alors que l'ONU doit continuer de jouer le rôle principal, les organisations et les groupes régionaux peuvent lui apporter leur aide. Ces organisations sont souvent plus proches des sources d'insécurité sur les plans politique et culturel et, par conséquent, ont directement intérêt à essayer d'empêcher que les tensions ne dégénèrent en conflits. Bien que la plupart des organisations régionales ne disposent pas des moyens nécessaires pour organiser elles-mêmes des opérations de maintien de la paix, elles peuvent se charger d'établir des mécanismes de prévention des conflits et entreprendre des initiatives de diplomatie préventive qui pourraient réduire la nécessité du maintien de la paix. Dans les cas où ce dernier est indispensable, les organisations régionales peuvent renforcer la coopération de leurs membres qui participent à l'opération, augmentant ainsi l'efficacité globale de celle-ci.

Pour remédier d'une manière rapide et professionnelle aux crises qui exigent une intervention internationale, l'ONU et ses États membres doivent constamment réexaminer en profondeur la façon dont les opérations de maintien de la paix sont gérées. À Ottawa, dans d'autres capitales mondiales et au siège de l'ONU à New York, un nouveau consensus fait jour selon lequel toute intervention de cette organisation doit être clairement définie, solidement appuyée et financée efficacement. Les États membres doivent examiner la capacité de l'ONU d'organiser et de lancer de nouvelles missions, son aptitude à conserver des chaînes évidentes de commandement et de prise de décision entre son siège et les missions à l'étranger et la faculté des forces onusiennes sur le terrain, souvent composées de nombreuses nationalités différentes, de coordonner leurs efforts.

« L'époque actuelle appelle une réflexion nouvelle, un effort commun et la mise au point de moyens inédits de régler les crises... Les caractéristiques nouvelles des conflits exigent de nous perception, adaptation, créativité et courage... Avant toute chose, elles exigent une volonté de coopération et un attachement à un multilatéralisme véritable plus profonds que jamais auparavant. »

Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, Supplément à l'Agenda pour la paix

## FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

Le Canada a été à l'avant-garde des efforts pour résoudre les nouveaux problèmes que posent les opérations internationales de maintien de la paix. En février 1994, le gouvernement a annoncé la création du Centre canadien Lester B. Pearson pour le maintien de la paix. Situé à l'emplacement d'une ancienne base militaire à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse, ce centre offre une formation qui porte sur les principes de base du maintien de la paix ainsi que sur ses aspects plus pratiques.

En avril 1994, le Canada a organisé un « séminaire de remue-méninges » à Ottawa, où des représentants de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents ont discuté de questions relatives à l'orientation politique, au commandement, au contrôle et à la formation du personnel du maintien de la paix. En septembre 1994, il a entrepris de préparer une étude sur la capacité de réaction rapide de l'ONU pour la présenter à la 50° session de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 1995. Cette étude consistait essentiellement à faire des propositions pratiques en vue d'augmenter la capacité de l'ONU à réagir plus rapidement en cas de crise.

Comme l'avait prévu M. Pearson, les opérations de maintien de la paix sont devenues l'outil de règlement des conflits que préfèrent de nombreuses organisations multilatérales. Le Canada, doté d'une compétence et d'une expérience reconnues à l'échelle internationale, contribue à adapter le maintien de la paix afin qu'il réponde aux exigences du nouveau climat de l'après-guerre froide. Le Canada continuera de choisir soigneusement ses contributions afin de faire le meilleur usage possible de ses précieuses ressources. Le gouvernement veillera également, comme par le passé, à ce que la participation canadienne soit fermement appuyée par le public canadien et le Parlement.

Mai 1996